Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Pefabloc® TH (αNAPAP)**

Code du produit: 381-01
No CAS:
402751-13-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Catégorie du produit Inhibiteur de protéase
Emploi de la substance / du mélange:
Pefabloc® TH peut être utilisé dans les systèmes de diagnostic, les applications analytiques, la recherche et les procédés industriels de purification pour éliminer l'activité indésirable de la thrombine. Il peut également être utilisé comme anticoagulant puissant dans des systèmes de test in vitro.

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112
CH- 4147 Aesch / Switzerland
Phone +41 61 706 48 48
Fax +41 61 706 48 00

Service chargé des renseignements: pentapharm@pentapharm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145
(depuis l'étranger : +41 44 251 51 51)
Informations : +41 44 251 66 66

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
(N-2-Naphthylsulfonyl-glycyl-4-amidino-(D,L)--phenylalanin-Piperidid x AcOH
Mentions de danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Conseils de prudence
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

2.3 Autres dangers
À notre connaissance, les risques pour la santé associés au composé intact n'ont pas été étudiés de manière exhaustive.
Le composé est un inhibiteur compétitif synthétique de faible masse moléculaire, sélectif pour les protéases à sérine, et ne doit pas entrer en contact avec la peau ou les yeux, et ne doit pas être inhalé.
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Pas d'autres informations importantes disponibles.
vPvB: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
En tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données pour le produit concernant les propriétés perturbatrices endocriniennes.

*
RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
No CAS Désignation
Formule chimique: C27H31O4N5S × AcOH
Masse moléculaire: 581.7 g/mol
402751-13-7 (N-2-Naphthylsulfonyl-glycyl-4-amidino-(D,L)--phenylalanin-Piperidid x AcOH
SVHC: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de SVHC.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation:
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 3)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 2)

Après contact avec la peau:
Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Après contact avec les yeux:
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Le composé est un inhibiteur compétitif synthétique de faible masse moléculaire, sélectif pour les protéases à sérine, et ne doit pas entrer en contact avec la peau ou les yeux, et ne doit pas être inhalé.
Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: CO2, agent d'extinction à sec ou mousse appropriée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Éviter le contact avec les yeux et la peau et l'inhalation de particules.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir par moyen mécanique.
Collecter les matériaux dans un conteneur approprié.
Nettoyez soigneusement la zone affectée et assurez une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Évitez le contact avec les yeux et la peau et l'inhalation de particules.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire
Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker le produit dans un endroit sec et à l'abri de la lumière à une température comprise entre +2°C et +8°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
L'appareil de protection respiratoire doit être conforme aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et des normes en résultant.

(suite page 5)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 4)

Protection des mains:

Gants de protection

Matériau des gants
Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et de la norme EN374. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Les lunettes de protection doivent être conformes aux spécifications du règlement (UE) 2016/425 et de la norme EN ISO 16321 (EN166).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique:	Poudre
Couleur:	Blanc à blanc cassé
Odeur:	Non détectée.
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	222 °C - 225 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminée.
Supérieure:	Non déterminée.
Point d'éclair	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition:	Non déterminée.

(suite page 6)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 5)

pH:	Non déterminé
Viscosité	
Cinématique:	Non applicable
Dynamique:	Non applicable
Solubilité	
l'eau à 20 °C:	1.5 mg/ml
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité et/ou densité relative	
Densité relative:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non applicable
Caractéristiques des particules:	Non déterminé
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Aspect	
Forme:	Poudre
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Non déterminé
Teneur en solvants:	
VOCV (CH)	0.00 %
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement:	
Propriétés comburantes:	Néant.
Taux d'évaporation:	Non applicable.
9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant

(suite page 7)

CH/FR

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 6)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Aucune information disponible.
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter
Éviter l'humidité, l'exposition à la lumière, aux enzymes ainsi qu'aux acides et bases forts.

10.5 Matières incompatibles Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux
Oxydes de soufre (SOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Gaz nitreux

*
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë
Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
402751-13-7 (N-2-Naphthylsulfonyl-glycyl-4-amidino-(D,L)--phenylalanin-Piperidid x AcOH		
Oral	LD50	>800 mg/kg (souris)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:
À notre connaissance, les risques pour la santé du composé intact et de ses produits d'hydrolyse n'ont pas été étudiés de manière exhaustive.

11.2 Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

*
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
Sur la base de ses composants, le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance PBT.
vPvB: Sur la base des connaissances actuelles, le produit ne contient pas de substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
18 00 00: Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée
18 01 00: Déchets provenant de la recherche, des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies humaines
18 01 06: Produits chimiques composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances
Classification: ds = les déchets spéciaux

(suite page 9)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 8)

Emballages non nettoyés:
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**	Non applicable néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**	 néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA ***Classe***	 néant
14.4 Groupe d'emballage **ADR/ADN, IMDG, IATA**	 néant
14.5 Dangers pour l'environnement **Polluant marin:**	 Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
Indications complémentaires de transport:	
ADR/ADN ***Remarques:***	 Non classé
IMDG ***Remarques:***	 Non classé
IATA ***Remarques:***	 Non classé
"Règlement type" de l'ONU:	néant

CH/FR

(suite page 10)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 9)

*
RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:
Dispositions particulières (obligations subséquentes) relatives à l'utilisation selon la legislation sur les produits chimiques:
Aucune exigence supplémentaires.
Ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; SR 814.318.142.1) Annexe 1:
Les exigences de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair; SR 814.318.142.1), Annexe 1, doivent être respectées.
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ; SR 814.012) Annexe 1:
Seuil quantitatif selon l'OPAM en kg : 200'000 kg
(Source : OFEV – Liste 2015 – Seuils quantitatifs selon l'ordonnance sur les accidents majeurs / calculateur de seuils quantitatifs)
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):
Le produit ne contient pas de substance soumise à autorisation selon l'Annexe 1.17 dans des concentrations ≥0.1% w/w ou supérieures à des concentrations limites spécifiques (dans le cas ou ces dernières seraient <0.1% w/w).
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim; RS 814.81):
La préparation/ les substances contenues dans la préparation ne font l'objet d'aucune interdiction ou restriction selon les Annexes 1 et 2.
Ordonnance sur les produits chimiques (OChim; RS 813.11):
Le produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante selon l'Annexe 3 dans des concentrations ≥0,1% w/w.
Classe de pollution des eaux: Classe B (auto-évaluation)
VOCV (CH) 0.00 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Toutes les informations et instructions contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans cette fiche de données de sécurité. Pentapharm AG n'assume aucune responsabilité pour un défaut du produit pour lequel cette fiche de données de sécurité a été établie, au cas où l'existence d'un tel défaut ne serait pas décelable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Raisons des Changements
Un astérisque (*) dans la marge de gauche indique un amendement de la version précédente.

Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

(suite page 11)

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

établi le 12.03.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Pefabloc® TH (αNAPAP)

(suite de la page 10)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

CH/FR

Pentapharm AG
Dornacherstrasse 112, 4147 Aesch BL, Switzerland